

Article paru le 24 juin 2013

## DÉCHETS CHIMIQUES Un éco-organisme pour les particuliers

● EcoDDS, un éco-organisme dédié à la collecte de déchets ménagers issus des produits chimiques (ou déchets diffus spécifiques, DDS) a été agréé le 20 avril par les pouvoirs publics. Peintures, vernis, colles, acétone, herbicides, engrais, déboucheurs éviers, liquides lave-glace, font partie des produits ciblés par EcoDDS car ils peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement. Ce dernier a été fondé l'an dernier par les principaux acteurs concernés par ces déchets. Il compte 48 actionnaires dont 31 fabricants (dont AkzoNobel, PPG, Bostik...) et 17 distributeurs. Sa création fait suite à un décret du 4 janvier 2012 stipulant que les fabricants et distributeurs de ces



**L'EcoDDS compte 31 fabricants parmi ses actionnaires.**

produits doivent s'assurer de la prise en charge de la fin de vie de ces produits chimiques. «*En adhérant à EcoDDS et en versant une éco-contribution pour les produits mis sur le marché, tout distributeur, fabricant ou importateur de ces produits, s'acquitte de ses obligations*», explique l'éco-organisme. ■ A.F./AFP